



Economic Commission
for Africa



Advisory Board on
Statistics in Africa

Réunion Annuelle
10-11 Mai 2004
Addis-Abeba, Ethiopie

La Statistique à la CEA :
Un cadre d'action
(Version préliminaire)

CEA/CCSA/05/2004/F08

Acronymes

CCSA	Comité Consultatif sur la Statistique en Afrique
AFCAS	Commission des Statistiques Agricoles pour l'Afrique
AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (Economic and Statistical Observatory for Sub-Saharan Africa)
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Central Bank of West African States)
CCSA	Comité de Coordination des Programmes Statistiques
CEA	Commission Économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (Central African States Economic and Monetary Union)
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CODI	Comité de l'Information sur le Développement
COMESA	Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe
CST	Équipe d'appui aux Pays
DSID	Division des Services de l'Information pour le Développement
DPES	Division de la Politique économique et sociale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture
FASDEV	Forum sur le Développement de la Statistique en Afrique
FMI	Fonds Monétaire International
PCI	Programme de Comparaison internationale
TIC	Technologies de l'information et de la communication
ODM	Objectifs du Millénaire pour le Développement
MULPOC	Centre Multinational de Programmation et d'exécution de projets
NEPAD	Nouveau Partenariat de Développement de l'Afrique
NEPSTAT	Nouveau Partenariat sur le Développement de la Statistique
SSN	Systèmes Statistiques Nationaux
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Économique
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PAAA	Plan d'Action d'Addis Abeba
PIB	Produit Intérieur Brut
DSRP	Document Stratégique de réduction de la Pauvreté
SADC	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
FFOM/SWOT	Forces, faiblesses, opportunités, menaces
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (West African Economic and Monetary Union)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNEP	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
FNUAP	Division de la Population des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
DPNU	Division de la Population des Nations Unies
DSNU	Division de Statistique des Nations Unies
BM	Banque mondiale

Table des Matières

Introduction

Partie 1 : Situation actuelle de la Statistique à la CEA

- 1.1 Introduction
- 1.2 État des lieux
 - 1.2.1 Points forts
 - 1.2.2 Points faibles
 - 1.2.3 Opportunités
 - 1.2.4 Menaces

Partie 2 : Cadre stratégique

- 2.1 Vision de la CEA
- 2.2 Mission
- 2.3 Objectifs
- 2.4 Orientations stratégiques

Partie 3 : Éléments du programme de travail de la CEA dans le domaine statistique

- 3.1 Logique du programme
- 3.2 Éléments du programme de travail
 - 3.2.1 La promotion et la coordination des programmes statistiques en Afrique
 - 3.2.2 Construire une plate-forme de données à la CEA pour fournir des informations sur le développement de l'Afrique
 - 3.2.3 Le Centre Régional de la Connaissance et d'Appui sur les Enquêtes auprès des ménages
 - 3.2.4 Programme régional de mise en œuvre du système de comptabilité nationale de 1993
 - 3.2.5 Appui aux programmes de formation statistique
 - 3.2.6 Coordination des procédures de révision par les pairs des systèmes statistiques nationaux

Partie 4 : Partenariat - La feuille de route

- 4.1 Introduction
- 4.2 Partenariat – une feuille de route
 - 4.2.1 Les partenariats pour un développement statistique en Afrique
 - 4.2.2 Le système des Nations-Unies (le BSNU, les principales organisations sœurs de l'ONU)
 - 4.2.3 Les autres organisations Internationales (Banque Mondiale, FMI, Consortium PARIS21)
 - 4.2.4 Les organisations sous-régionales
 - 4.2.5 Autres agences de coopération bilatérale et multilatérale

Partie 5 : La mobilisation des ressources

- 5.1 Introduction
- 5.2 Les ressources humaines
- 5.3 Les ressources financières

Partie 1

SITUATION ACTUELLE DE LA STATISTIQUE A LA CEA

1.1 Introduction

La Commission Économique pour l'Afrique (CEA) a pris, au cours des derniers mois, des mesures énergiques afin de relancer l'activité de son Département de Statistiques. Elle est en effet consciente de la nécessité pour les organisations régionales et nationales de se doter d'un système de collecte et de traitement des informations statistiques afin de pouvoir évaluer les résultats des différentes initiatives d'aide et de développement internationaux et régionaux.

Cet effort de revitalisation du Département de Statistique repose sur les principes suivants : (i) la CEA, en tant que membre de l'ONU, doit utiliser les méthodes statistiques mises au point et contrôlées par la Commission de statistique de l'ONU (United Nations Statistical Commission); (ii) la CEA doit établir de nouveaux partenariats avec les autres organismes internationaux ayant constitué leur propres bases de données statistiques (iii) Le Département Statistique de la CEA devrait travailler en étroite collaboration avec les services chargés d'analyser les politiques de l'ensemble de la Commission (iv) le Département Statistique de la CEA doit utiliser de façon intensive les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Pour la phase d'exploitation des données, il est prévu que la CEA favorise la mise en place de nouveaux partenariats avec d'autres agences internationales afin de:

- fournir une plus grande assistance aux États membres. Deux stratégies sont envisageables : mettre en place de nouveaux programmes régionaux ou étendre des programmes régionaux développés à partir d'initiatives nationales.;
- mettre en place une infrastructure commune pour le traitement des données statistiques, avec, par exemple des programmes de coordination, et
- fournir des données complètes, fiables et solides qui permettront de mettre à jour les indicateurs de développement socio-économique en Afrique. (la CEA participe actuellement à la rédaction de nombreux rapports régionaux , comme le Rapport Économique sur l'Afrique, le Rapport sur la Gouvernance en Afrique, le Rapport africain pour le genre et le développement et le Rapport sur l'Intégration Régionale africaine).

1.2 État des lieux

Pour dresser un état des lieux de la place donnée aux statistiques au sein de la CEA, nous allons procéder à un diagnostic de type SWOT (points forts, points faibles, perspectives, menaces).

1.2.1 Points forts

Les principaux points forts de la CEA sont les suivants :

- De part son mandat, la CEA, comme les autres commissions régionales de l'ONU, est chargée de la collecte et de la diffusion des données statistiques;
- La CEA a acquis au fil des ans un avantage compétitif en matière de construction d'outils statistiques, d'assistance technique et de diffusion de données auprès des pays d'Afrique;
- La CEA a acquis un important savoir-faire dans les différentes disciplines de la statistique. Ce savoir-faire a été transmis aux Etats membres au cours de séminaires et ateliers de formation;
- La CEA dispose d'installations ultra modernes dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, etc.... ;
- La CEA dispose pour ses travaux des techniques d'information et de communication les plus modernes.

1.2.2 Points faibles

Au chapitre des points faibles on recense :

- L'absence de consensus sur le rôle des statistiques au sein même de la CEA;
- Le traitement des données statistiques a souffert d'une pénurie de personnel compétent suite aux suppressions de postes de statisticiens au sein des divisions chargés du traitement statistique ;
- Généralement, lorsqu'une division de la CEA a besoin de données chiffrées elle n'a pas le réflexe d'appeler le Département Statistique de la CEA parce qu'elle pense que les données ne seront soit pas disponibles soit n'auront pas été mises à jour. Elle préférera utiliser les bases de données créées par d'autres agences de l'ONU ou d'autres institutions internationales ou régionales telles que l'BAD (Banque africaine de Développement), le FMI, l'OCDE et la Banque Mondiale et la CEA;
- L'absence de coordination au niveau de la production des statistiques. Il n'y a aucune coopération entre les différentes divisions. La plupart des divisions collectent leurs propres données sans en informer les autres et sans respecter les méthodes préconisées par l'équipe de la Statistique de la CEA;
- Les problèmes de qualité des données collectées au niveau des pays par les départements, il y a un taux élevé de non réponse.;
- La collaboration entre les bureaux sous-régionaux et le siège de la CEA est très faible en matière de travaux statistiques;
- Il n'existe aucun système permettant aux différents divisions de partager les données qui sont de fait disséminées dans les nombreuses sous-divisions de la CEA ;
- Les données enregistrées dans la base de données multi-sectorielle régionale ne sont pas disponibles sur le réseau interne. Le personnel des divisions de la CEA se trouve par conséquent dans l'impossibilité d'en prendre connaissance ;
- Le personnel de l'équipe de la Statistique est généralement sous employé.

1.2.3 Opportunités

Le développement des statistiques en Afrique devrait bénéficier des perspectives suivantes :

- Les États membres espèrent que la CEA jouera le rôle qui lui a été attribué par le Plan d'Action d'Addis-Abeba. Ils espèrent également la voir devenir le dépositaire et le gardien des données économiques et statistiques pour les pays d'Afrique;
- Cette volonté, fortement affichée par les instances dirigeantes, de revitaliser le Département de Statistique de la CEA s'inscrit dans une volonté globale de définir une nouvelle orientation stratégique visant à rendre l'organisation plus efficace
- Les initiatives globales (Objectifs du Millénaire pour le Développement , les DSRP), le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique et la nécessité de mettre l'accent sur le suivi de la mise en œuvre de ces initiatives ont créé une nouvelle demande de meilleures statistiques sur le développement
- Les divisions de la CEA ont besoin de données pour mener et produire un ensemble d'indicateurs sur le développement durable, le rendement économique, les inégalités entre les sexes, l'intégration économique et la gouvernance ;
- Les agences « sœurs » de l'ONU limitent leurs activités de collecte et de diffusion d'informations statistiques à certains secteurs d'activité : par exemple la FAO collecte des données sur l'alimentation et l'agriculture, la FNUAP collecte des données sur la population, l'UNESCO collecte des données sur l'éducation, etc....
- La plupart des acteurs souhaitent travailler en partenariat avec la CEA pour assurer le développement de la Statistique en Afrique
- Les progrès enregistrés dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication présentent de nouvelles perspectives pour la mise en réseau et la gestion des données

1.2.4 Les menaces/risques

- Le vide laissé, au cours des dernières années, par la CEA dans le développement de la Statistique en Afrique a été en partie comblé par d'autres organisations ;
- Plusieurs sources d'information peuvent continuer d'exister sans que la fiabilité des informations soit pour autant garantie
- Si les délais entre les déclarations d'intention et la phase de mise en œuvre sont trop longs, ils peuvent nuire à la crédibilité de l'organisation
- La longue période d'absence et d'inertie peut entraîner la réduction de la demande des données de la CEA
- La CEA peut perdre son avantage compétitif dans le développement de capacités statistiques, d'assistance technique et de diffusion d'information auprès des pays africains.

CADRE STRATEGIQUE

2.1 Vision de la CEA

- Devenir un acteur incontournable dans l'analyse des questions liées au développement des statistiques en Afrique ; fournir aux Etats membres des conseils techniques de qualité, promouvoir et harmoniser les concepts, les normes et les méthodes statistiques en Afrique comme outil d'aide aux décisions politiques,
- Devenir une source avérée d'informations sur le développement de l'Afrique, au service des économies des Etats membres et mettre ces informations à la disposition de la communauté internationale pour lui permettre d'analyser, de suivre et d'évaluer les politiques macroéconomiques, les politiques de lutte contre la pauvreté et les progrès effectués en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement .

2.2 Mission

Promouvoir l'utilisation des statistiques en Afrique et fournir aux utilisateurs des informations statistiques de qualité.

2.3 Objectifs

Soutenir les programmes statistiques nationaux, sous-régionaux et régionaux dans leur volonté de produire des données et des informations statistiques utiles à tous les acteurs du développement de l'Afrique, notamment :

- Aux gouvernements pour (a) évaluer les programmes et les différentes politiques visant à améliorer le bien être de la population, (b) contrôler les progrès en matière de gestion économique, de réduction de la pauvreté et des autres politiques publiques (c) gouverner de façon démocratique et transparente ;
- Au secteur privé pour prendre des décisions d'investissement rationnelles ;
- Aux universitaires et chercheurs afin de renforcer leurs capacités, leur formation et leurs travaux de recherche ;
- A la société civile afin qu'elle fasse prendre conscience des problèmes sociaux et de la nécessité de les résoudre ;
- Aux donateurs et organisations internationales pour leur permettre d'évaluer les besoins d'aide, leur participation aux initiatives de développement et l'efficacité de l'aide accordée ;
- Au grand public pour l'amener à exiger que les gouvernements rendent compte de leur gestion.

2.4 Les orientations stratégiques

2.4.1 Définir le cadre institutionnel

- A l'origine la CEA avait un Département de Statistiques autonome. La réforme de 1996 a fusionné ce département avec un autre sous-programme sous le nom de

Division des Services de l'Information pour le Développement. En 2002 les travaux statistiques ont été transférés à la Division de la Politique Économique et Sociale (DPES/ESPD, acronyme anglais). Des facteurs externes et internes sont responsables du déclin des activités statistiques au cours des trois dernières années, ils devront être surmontés.

La décision de revitaliser la Statistique à la CEA entraînera évidemment des modifications au sein de l'organisation dont il faudra s'occuper. Le plus urgent consiste à définir un cadre d'action pour les activités statistiques de la CEA.

2.4.2 Utiliser les nouvelles technologies pour garantir le succès des programmes statistiques

En lançant en 1996 l'Initiative de la Société d'Information africaine, un programme d'action visant à doter l'Afrique d'une infrastructure d'information et de communication, la CEA a grandement contribué à réduire le déficit en matière d'infrastructures informatiques dont souffre l'Afrique et devrait bientôt en récolter les fruits. Au niveau interne de gros efforts ont été consentis afin d'installer Intranet et un site web qui facilite énormément le partage d'information entre le personnel de la commission et offre une ouverture à la CEA sur le monde. Le programme d'acquisition de licences de nouvelles technologies de l'information et de la communication, par exemple, permet de donner au personnel une formation sur les principaux logiciels qu'ils utiliseront dans leur travail au sein de la Commission.

La mission première de la CEA consistant à délivrer des informations et connaissances, cette politique de développement des nouvelles techniques d'information et de communication témoigne d'une volonté de cohérence. Néanmoins, par rapport aux autres commissions régionales, la CEA accuse encore un certain retard en ce qui concerne l'utilisation de systèmes de gestion de bases de données de pointe. Si elle veut jouer un rôle au niveau régional et améliorer son travail local, la CEA se doit de mettre en place des systèmes de gestion de bases de données compatibles aussi bien à son siège qu'à ses bureaux sous-régionaux.

2.4.3 Promouvoir un partenariat avec les organisations sous-régionales de statistiques, les agences « sœurs » de l'ONU et les organismes statistiques internationaux

Le projet de la CEA est clairement défini dans le document « mieux servir l'Afrique » rédigé en 1996. Ce document insistait sur l'importance à donner à la notion de partenariat dans les nouvelles stratégies afin d'assurer à l'Afrique un futur prometteur.

Pour développer l'utilisation des statistiques en Afrique, la collaboration a joué un rôle déterminant pour la communauté statistique, en tant que mode opératoire instauré sous l'égide de l'ONU dès sa naissance en 1945 et qui reste vrai aujourd'hui malgré l'entrée de nouveaux membres au cours de la dernière décennie.

Par conséquent, en tant que membre de l'ONU, la CEA doit utiliser les techniques statistiques élaborées et contrôlées par la Commission Statistique des Nations Unies tout en étendant son partenariat aux autres membres de la communauté statistique internationale.

2.4.4 Engager assez de personnel compétent pour permettre la mise en œuvre d'un programme de statistiques

Au cours des dernières années, le nombre de statisticiens a été considérablement réduit. Il a suivi la même évolution que le rôle des statistiques au sein de la CEA. Le nombre de postes (y compris les conseillers régionaux) a chuté de 28 à 8 entre 1993 et 2003. Principale cause : la restructuration des Nations Unies. Le PNUD et le FNUAP ont suspendu leurs subventions aux commissions régionales au profit de leurs propres programmes nationaux. En 1994 à la création des Équipes d'appui aux pays du Fonds des Nations Unies pour la population, des conseillers régionaux de la CEA payés par l'UNFPA ont été détachés vers ces EAP. L'année précédente, tous les postes financés par le PNUD avaient aussi été supprimés. Par conséquent le nombre de postes financés par des fonds extérieurs est passé de 12 à 0 entre 1994 et 2003 ; les phénomènes d'usure et de vacance de postes ont également contribué à ce déclin.

Ainsi depuis décembre 2003, le personnel du Département Statistique au siège de la CEA se limite à deux statisticiens, un conseiller régional et cinq assistants statisticiens.

LA revitalisation du Département Statistique est impossible sans le recrutement d'un nombre conséquent de statisticiens compétents dans l'ensemble des disciplines du domaine.

2.4.5 Trouver les ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre du programme statistique

La mise en oeuvre d'un programme statistique régional demande des moyens financiers. En Afrique, le besoin de capitaux externes ne saurait être trop souligné. En effet, les gouvernements africains donnent rarement la priorité aux programmes statistiques, ce qui peut expliquer la faiblesse de certains programmes, et abandonnent ce type d'activité aux programmes conçus par les donateurs.

La CEA qui est chargée d'assurer le développement des capacités statistiques en Afrique doit s'efforcer de stimuler la mise en place en Afrique de programmes statistiques efficaces conformes aux critères définis dans le Plan de Développement de l'Afrique. Pour y parvenir, il faut trouver des fonds.

2.4.6 Suivre la mise en place du cadre stratégique pour le Développement statistique en Afrique (acronyme anglais STAT-Africa)

Les acteurs du développement des capacités statistiques du continent africain ont défini un cadre stratégique pour le développement de la statistique en Afrique ; la mise en œuvre de ce cadre doit être suivie. La CEA sera chargée du suivi au sein d'un système institutionnalisé impliquant l'ensemble de la communauté statistique africaine :

- Au niveau national, les systèmes statistiques nationaux
- Au niveau sous-régional ; l'Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne, la Division statistique de la CEDEAO, le Directoire statistique

- de l'UEOMA, les équipes statistiques de la SADC, de la CEMAC, du COMESA et de l'EAC ainsi que la composante statistique des AFRITAC
- Au niveau régional les Départements Statistiques de la CEA et de la Banque africaine de Développement (BAD), le Sous-Comité de Statistique du Comité de l'Information sur le Développement, le Comité Consultatif sur la Statistique en Afrique et la Commission africaine des Statistiques Agricoles¹

¹ Les séminaires du Comité de l'Information sur le Développement, du Programme de Comparaison international et les AFCAS sont des lieux où les représentants des Systèmes Statistiques Nationaux peuvent échanger des informations et élaborer des stratégies pour le développement de la Statistique. Le Comité Consultatif sur la Statistique en Afrique sert de passerelle entre les Systèmes Statistiques Nationaux et la CEA.

Partie 3

LES ELEMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL STATISTIQUE DE LA CEA

3.1 Logique du programme de travail

S'appuyant sur les programmes de travail de nombreux organismes travaillant au développement de la statistique en Afrique et sur la volonté d'éviter toute duplication et de favoriser la synergie avec les autres programmes statistiques, le programme de travail de la CEA se concentrera sur les éléments énumérés dans la section suivante.

3.2. Les éléments du programme de travail

3.2.1 La promotion, la coordination et le plaidoyer pour les programmes statistiques en Afrique et le suivi du développement des capacités statistiques

Dans le cadre de son partenariat avec les organismes travaillant au développement de la statistique en Afrique, la CEA devra mettre à la disposition des Etats membres un forum au sein duquel ils pourront développer une vision commune quant au rôle des statistiques. Le Comité de l'Information sur le Développement (CODI) et le Comité Consultatif sur la Statistique en Afrique en assumeront la charge.

En effet, il est indispensable de disposer d'un Secrétariat puissant afin de pouvoir mettre en place les recommandations et propositions pertinentes. C'est pourquoi la CEA veillera à avoir dans son Département Statistique les effectifs suffisants, soit en créant de nouveaux postes soit en sollicitant auprès des institutions partenaires le détachement temporaire de personnel compétent.

La tâche de promouvoir et de coordonner la mise en place de travaux statistiques en Afrique a été assignée à la CEA par la Commission statistique des Nations Unies, le forum pour un système statistique global sous l'auspice duquel le Comité de Coordination des Programmes Statistiques a été créé. Il s'agit pour l'essentiel de résoudre les problèmes liés à :

- La duplication des données statistiques recueillies
- Le mandat de certaines organisations à diriger certains travaux (par exemple constituer des groupes chargés d'un travail spécifique)
- La coordination des réunions des groupes d'expert, des équipes de travail et des tables rondes, etc...
- L'élaboration de la procédure de programmation suivant les procédures de programmation internationales

Afin de promouvoir la collaboration entre les différents acteurs du développement des statistiques en Afrique, l'équipe de la Statistique de la CEA :

- Participera à toutes les réunions internationales abordant les problèmes de coordinations des programmes statistiques, surtout dans les pays africains ;
- Organisera régulièrement des réunions du Sous-Comité des Statistiques du Comité de l'Information sur le Développement
- Organisera une réunion annuelle du Comité Consultatif sur la Statistique en Afrique
- Exigera la tenue annuelle du Forum sur le Développement de la statistique en Afrique (FASDEV).

3.2.2 Faire de la CEA une plate-forme pour la diffusion de données sur le développement de l'Afrique

A cause de l'attention croissante accordée aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, il est primordial que les progrès enregistrés par l'Afrique soient présentés de façon globale. Cela s'avèrera utile aussi bien pour les populations de chaque pays qui pourront alors comparer les progrès de leurs pays avec ceux réalisés par l'ensemble du continent que pour la communauté internationale qui disposera ainsi d'une source d'information, et permettra de susciter davantage d'intérêt des populations pour les programmes de développement.

La CEA établit elle-même de nombreuses analyses socio-économiques et des documents de politiques. Le personnel chargé de la rédaction de ces travaux doit donc avoir accès à des données statistiques d'une grande fiabilité, pertinentes et actualisées.

Enfin le mécanisme africain de revue par des pairs (MARF) est un procédé jusque-là inconnu en Afrique et devrait à ce titre susciter beaucoup d'intérêt et bon nombre de questions. Pour conduire ce type d'études, il est indispensable de disposer pour l'ensemble des pays d'informations fiables et reconnues. Il faudra parfois, afin de garantir la qualité et la fiabilité des données fournies par un pays, les soumettre à un avis extérieur. Pour garantir le succès de ce mécanisme, il faut que chacun soit convaincu de la qualité, de la fiabilité et de la pertinence des informations fournies par la CEA.

Pour cela, il faudra construire une base de donnée régionale et une base de données rassemblant les enquêtes réalisées auprès des ménages susceptibles de fournir les informations permettant de rendre compte des progrès réalisés, sur une période donnée, en terme de bien-être par le continent africain. La mise en place de ces bases de données sera réalisée conjointement avec les membres du Programme de Renforcement Institutionnel (acronyme anglais ISP) qui coordonne déjà les efforts de la CEA en matière de gestion de la connaissance.

Plusieurs activités interviennent dans ce processus :

- Identifier les besoins des utilisateurs
- Identifier les sources d'information
- réorganiser les systèmes de recueil et de traitement de l'information existants
- développer, entretenir et mettre en réseau les programmes statistiques afin de les rendre accessibles à tous

- promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la télécommunication ainsi que des géo-informations dans la production de données statistiques
- améliorer les capacités à tous les niveaux pour le développement et la gestion des bases de données

3.2.3 Centre Régional de la Connaissance et d'Appui sur les Enquêtes auprès des ménages en Afrique

Alors que les enquêtes réalisées auprès des ménages se trouvent au cœur des systèmes actuels de suivi et d'évaluation du bien-être social et de la pauvreté, il est primordial d'améliorer et d'accroître les capacités analytiques locales, d'accélérer les processus d'acquisition des connaissances dans ce domaine et d'en garantir l'accès au maximum de personnes.

Avec la mise en place d'un tel projet, la CEA pourra satisfaire les nombreuses attentes formulées par les divisions ainsi que celles des Etats membres. A travers ses canaux institutionnels statutaires et dans le cadre de son mandat la CEA :

- recueillera les données et la documentation existant en Afrique ;
- contribuera au développement des programmes statistiques en assurant la promotion des pratiques orientées-utilisateurs grâce à la mise en place de normes et le plaidoyer pour leur large diffusion ;
- aidera les pays à mettre au point de nouveaux instruments et de nouvelles technologies ;
- consultera les Etats membres de façon à prendre en compte leurs aspirations et leurs besoins ;
- indiquera les orientations à données aux enquêtes auprès des ménages par l'intermédiaire du Comité Consultatif sur la Statistique en Afrique (acronyme anglais ABSA) ; et
- développera de nouvelles synergies à l'intérieur de la CEA et renforcera les capacités d'analyse de son personnel en particulier en ce qui concerne les analyses de la pauvreté.

La stratégie consistera à :

- construire les infrastructures et les installations nécessaires à l'intérieur de la CEA, en utilisant les outils développés par la Banque de Données rassemblant les enquêtes réalisées auprès des ménages africains ;
- collecter les méta-informations contenues dans les enquêtes réalisées auprès des ménages, les groupes de données ainsi que la documentation ;
- gérer et harmoniser les données et documentations recueillies lors des enquêtes réalisées auprès des ménages ;
- diffuser et assurer la promotion des informations collectées ;
- former et fournir une assistance technique aux agences statistiques nationales et aux utilisateurs ;
- améliorer le dialogue entre les agences nationales de statistique et les utilisateurs. Cela sera réalisé en étroite collaboration avec la Banque Mondiale et d'autres agences de l'ONU avec l'agrément des Etats membres de la CEA.

3.2.4. Mettre en place le système de comptabilité nationale de 1993

On reconnaît généralement que la gestion économique et sociale d'un pays nécessite des informations statistiques pour pouvoir mesurer, entre autres, les tendances de l'économie, les niveaux de bien-être et de réduction de la pauvreté, les équilibres des finances publiques et des soldes extérieurs. Pour cela le système de comptabilité nationale de 1993 fournit un cadre permettant de collecter l'ensemble des données économiques d'un pays. Les données sous-jacentes nécessaires pour élaborer les comptes nationaux sont des instruments utiles pour formuler les politiques macroéconomiques, l'analyse économique et assurer le suivi des performances économiques. Elles permettent aussi d'analyser l'évolution de la pauvreté et celle des progrès sociaux fixés par les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

De plus, dans le contexte des relations économiques et commerciales, les regroupements régionaux et les organisations internationales ont impérativement besoin de comparer le PIB et les autres indicateurs des différents pays ainsi que leur évolution. Des données fiables et harmonisées selon le système de la comptabilité nationale sont essentielles pour la mise en place de programmes multilatéraux de surveillance et de convergence des regroupements sous-régionaux.

Le Programme de Comparaison International dont le but est de produire des estimations de la Parité du Pouvoir d'achat (PPA), a été instauré pour remédier aux problèmes de conversion dus à la volatilité des taux de change monétaires sur les marchés. L'utilisation de conversions basées sur la parité du pouvoir d'achat permet de comparer les agrégats économiques de différents pays en évitant les risques de distorsion induits par l'évolution des prix et la volatilité des taux de change. Cependant, pour utiliser la Parité du pouvoir d'achat, il faut avoir des informations sur le PIB et ses composantes. Ainsi, des données imprécises du PIB compromettraient la mise en place du Programme de Comparaison International.

C'est pourquoi on estime que la mise en place du Système de Comptabilité Nationale de 1993 dans les pays d'Afrique possédant peu ou pas de données demandera un effort de longue haleine afin de réduire le déficit actuel en matières de données statistiques.

Pour améliorer les infrastructures statistiques en Afrique, la CEA continuera d'apporter son aide aux pays mettant en place le Système De Comptabilité Nationale de 1993 à travers des conseils, des ateliers de formation, l'élaboration et la diffusion de notices, manuels et logiciels et des activités de recherche afin de résoudre les problèmes d'ordre pratique et conceptuel. Dans ce contexte la commission collaborera étroitement avec les organisations régionales et sous-régionales et les regroupements économiques à l'origine de projets ou activités précises dans ce domaine, en particulier le Programme de Comparaison Inter-nationale pour l'Afrique, le Programme de Statistiques Minimum Commun (PROSMIC) de l'AFRISTAT, des outils de compilation des comptes nationaux assistée par ordinateur pour le SCN 1993 tel que la base de données ERETES déjà utilisée dans les pays francophones, etc...

A la lumière des estimations précises des besoins qui ont été menées au cours des dernières années, la CEA et ses partenaires impliqués dans l'aide aux pays africains concentreront leurs efforts à/au :

- la mise en place des données base en insistant sur l'organisation et la conduite d'enquêtes sur le secteur informel ;
- choix d'une année de référence pour la mise en place d'une méthodologie complète pour mesurer les éléments de comptabilité nationale tels qu'établis par le Système de Comptabilité Nationale de 1993 ;
- améliorer les dépenses du PIB y compris une méthodologie précise pour mesurer la Formation Brute de Capital Fixe
- mesurer la contribution des femmes au PIB et mettre en place un cadre conceptuel permettant d'intégrer la dimension du genre dans la comptabilité nationale ;
- construire une passerelle entre les comptabilités du secteur privé et celles du secteur public ;
- intégrer le secteur informel dans la comptabilité nationale
- élaborer les comptes secteurs institutionnels : ménages, gouvernement, reste du monde, etc...
- élaborer les comptes financiers
- élaborer les comptes régionaux et trimestriels
- élaborer les comptes « satellites » comme l'environnement, le tourisme, la santé et l'éducation

Les activités mentionnées ci-dessus seront intégrées dans un projet multi-phase visant à accélérer la mise en place en Afrique du Système de Comptabilité Nationale de 1993.

3.2.5 Appui aux programmes de formation statistique

Les résultats de recherche menée sur le développement du capital humain et l'évolution des pays en développement font de la formation un enjeu stratégique pour garantir un développement durable.

Le programme de la CEA aura un double objectif :

- aider les Centres de formation en Statistique
- proposer au personnel des BNS des formations internes dans les domaines qui reflètent les nouvelles tendances et faciliter le partage de l'expérience.

La première partie de ce programme vise à :

- rassembler les Centres africains de Formation en Statistique au sein d'un réseau comprenant des centres de formation du monde entier ;
- détacher dans les Centres de Formation en Statistique des consultants spécialisés dans des disciplines spécifiques ;
- diffuser des informations en matière de formation comme la publication régulière d'un journal sur l'enseignement des statistiques et d'un annuaire des Centres de Formation africains ;

- mettre en place du matériel de formation et fournir aux centres de formation des ordinateurs, des photocopieuses, livres et autres pour améliorer la qualité de l'enseignement proposé dans ces centres ;
- promouvoir des collaborations entre les centres de formation et les grandes écoles de statistiques (africaines et non africaines) ;
- permettre aux directeurs des Centres de formation d'assister aux réunions d'organes consultatifs ;
- apporter une assistance technique dans le matériel et le contenu de la formation ;
- instaurer un programme de stages ainsi qu'un programme de service-conseil aux pays africains ;

Les activités liées à la deuxième partie de ce problème consisteront à :

- organiser et gérer les formations pour les directeurs des BNS et les autres responsables du département de Statistique
- envoyer périodiquement le personnel des départements statistiques des Etats membres dans d'autres services statistiques en Afrique ou ailleurs, de préférence dans des services disposant d'un savoir-faire reconnu dans telle ou telle discipline statistique ou disposant de « meilleures techniques » (par exemple il serait très utile d'envoyer du personnel dans les services s'occupant de la coordination statistique, du traitement des données relatives à l'environnement, utilisant le Système de Comptabilité Nationale de 1993 ou de faire une cartographie de la pauvreté).
- Mettre en place un programme permettant de recevoir des conseillers, des experts afin d'améliorer les techniques utilisées et instaurer des programmes de formation conjoints

3.2.6 Coordonner les procédures de révision par les pairs des systèmes statistiques nationaux

Pendant sa 3^{ème} assemblée en mai 2003, le Comité de l'information pour le Développement (CODI), un organisme de la CEA rassemblant les représentants de l'ensemble des Départements de statistique du continent africain, des centres de formation et des organismes multilatéraux et bilatéraux partenaires, a pris la décision d'instaurer un système de révision par des pairs des systèmes statistiques nationaux grâce à la résolution suivante:

« Sachant que pour instaurer une gouvernance efficace, il est indispensable de produire des données statistiques en accord avec les principes fondamentaux de cette discipline la présente assemblée recommande l'adoption par les États membres du système de révision par les pairs de leurs infrastructures statistiques. Dans un premier temps les pays qui le souhaitent soumettront à des experts mandatés par la CEA et PARIS21 leurs infrastructures statistiques qui décideront si elles sont conformes aux règles édictées par le NEPAD ».

En effet la capacité des gouvernements à atteindre les objectifs fixés par les Objectifs du Millénaire pour le Développement dépend beaucoup de leur capacité à évaluer la situation économique, sociale et politique de leur pays, à élaborer des politiques et programmes, les stratégies permettant la mise en place et le suivi des progrès qui leur permettront d'atteindre les objectifs fixés. Tous ces processus, pour être efficaces, ont besoin de s'appuyer sur un système de traitement de l'information.

En d'autres termes, les démocraties africaines désireuses de connaître ce qui se passe à l'intérieur de leurs frontières, de respecter les droits de leur population et de donner à leurs leaders et représentants les moyens d'assurer le bien-être de la population, se doteront d'un système de traitement de l'information garantissant la transparence de leur action ainsi que la participation et la responsabilité de nombreux acteurs.

En résumé, les statistiques officielles constituent un élément indispensable d'un système d'information qui aura un rôle prépondérant dans :

- L'élaboration des politiques, stratégies et programmes ;
- Le Suivi-évaluation des politiques et programmes ;
- Le plaidoyer sur les questions de société ;
- L'information des citoyens en matière de respect des droits de l'homme et des actions politiques ;
- La gestion des entreprises.

Le mécanisme de révision par des pairs permet de vérifier si un pays dispose d'un système d'information statistique de qualité. Ce mécanisme est une procédure dans laquelle des experts, c'est-à-dire des statisticiens étrangers ou appartenant à des organisations bilatérales ou multilatérales, évaluent, avec l'agrément du pays concerné, la qualité de ses infrastructures statistiques.

Partie 4

PARTENARIAT : LA FEUILLE DE ROUTE

4.1 Introduction

Plusieurs acteurs sont actuellement impliqués dans des activités statistiques en Afrique, d'où l'urgence de renforcer les synergies entre toutes les parties prenantes. La CEA propose un partenariat qui vise à : (i) promouvoir l'usage des informations statistiques dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement et de réduction de la pauvreté ; (ii) intégrer le développement statistique dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans d'autres stratégies adoptées par les pays ; (iii) encourager une approche de développement de systèmes statistiques nationaux pilotés par les pays ; (iv) améliorer la coordination et la collaboration des différents donateurs qui financent les activités statistiques pour assurer une plus grande efficacité de leur aide sous la supervision des autorités nationales et (v) créer un système permettant de rendre compte et de suivre le progrès des activités de développement des capacités statistiques.

Le nouveau partenariat consolidera les accords qui existent déjà.

4.2. Le partenariat – une feuille de route

4.2.1 Les partenariats pour un développement statistique en Afrique

Dans les années 90, le sous-comité de statistique de la Conférence conjointe des planificateurs, des statisticiens, des spécialistes de la population et de l'information et le comité de coordination du développement statistique africain (CDSA) furent créés pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'Action d'Addis-Abeba (PAAA) et coordonner le développement statistique en Afrique. Le PAAA et le CDSA ont cessé d'exister en 1999. Entre-temps, le comité de l'information sur le développement (CODI) a incorporé la conférence conjointe des planificateurs en 1998, mais le sous-comité de statistique a été maintenu. Au cours de la même période, la CEA a créé les centres de développement sous-régionaux (CDSR) qui ont incorporé ses anciennes antennes sous-régionales, les centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC). Depuis janvier 2003, ces centres s'appellent les bureaux sous-régionaux (BSR) de la CEA.

Alors, à la fin des années 90, les acteurs les plus importants étaient, entre autres :

- Les regroupements économiques sous-régionaux tels que l'UEMOA, la CEDEAO, la CEMAC, le COMESA et la SADC, qui ont créé des directions, des divisions ou des services de statistique pour satisfaire leurs besoins en données nécessaires à une surveillance multilatérale destinée à suivre la convergence des économies dans le cadre de l'union monétaire ou des marchés libres ;
- **L'Observatoire économique et statistique de l'Afrique subsaharienne (AFRISTAT)** créé par les pays francophones en 1996 avec le soutien du gouvernement français ;

- Le consortium composé de statisticiens, de décideurs et de donateurs appelé "Partenariat statistique pour le 21^{ème} siècle" (**PARIS21**) et créé en 1999 sous les auspices de l'ECOSOC, de l'OCDE, du FMI, de la Banque mondiale et des donateurs bilatéraux. Le PARIS21 est vite devenu un nouveau forum des pays en transition et des pays en développement, notamment les pays africains ;
- La BAD, qui a lancé, en décembre 2002, la composante africaine du **Programme de comparaison international (PCI-Afrique)** qui vise, entre autres, à générer la parité du pouvoir d'achat (PPA), estime que cela permettrait non seulement de comparer le montant final des dépenses du PIB d'un pays à un autre, mais aussi de renforcer le développement des capacités statistiques au niveau de chaque pays.

4.2.2 Le système des Nations Unies

4.2.2.1 La division de la statistique des Nations Unies, la commission de la statistique et le comité de coordination des activités statistiques

La Division de la statistique des Nations Unies (DSNU) occupe une position centrale dans le système statistique international. Alors, il est évident que le service de la statistique de la CEA doit collaborer étroitement avec la DSNU. Par ailleurs, la DSNU assure le secrétariat de la commission de la statistique (CS) de l'ONU, qui est le premier forum de la communauté internationale de la statistique. Alors, la CEA doit mener les actions suivantes dans le cadre du nouveau partenariat pour le développement statistique en Afrique :

- Participer effectivement aux activités du Comité de coordination des activités statistiques (CCAS) qui vient d'être créé ;
- Chercher les voies et moyens de transmettre les points de vue des statisticiens africains à la commission de la statistique des Nations Unies ; placer à la tête des BNS des personnes qui sont déjà membres de la commission de la statistique puisque les membres du CCSA contribueront à la réalisation de cet objectif ;
- Organiser conjointement un atelier sur des questions d'intérêt commun, comme d'habitude ;
- Profiter de l'appui de la DSNU lors des réunions des groupes d'experts ;
- Continuer à bénéficier des allocations du "Fonds de développement".

Ces actions peuvent être classées dans les sous-groupes suivants :

4.2.2.3 Les principales organisations statistiques sœurs des Nations Unies (la Division de la statistique de la FAO, l'Institut de statistique de l'UNESCO, l'Unicef, l'OIT, le FNUAP, les CFS, l'OMS, etc.)

En tant que membre du secrétariat des Nations-Unies et son aile de la région africaine, la CEA doit, entre autres, collaborer étroitement avec :

- La FAO à cause de l'importance de l'agriculture dans les économies africaines et de l'insécurité alimentaire dans la plupart des pays africains ;
- L'UNESCO à cause de la situation critique de l'éducation dans la région ;
- L'Unicef en raison de la situation critique des enfants sur le continent et de la contribution de l'Unicef à la conception d'un outil appelé "InfoDev" qui est déjà adopté et utilisé par certains bureaux africains de statistique ;
- L'OIT en raison de la nécessité vitale des statistiques de l'emploi et des revenus dans les politiques et programmes économiques et sociaux ;
- Le FNUAP EAP en raison de leur importante assistance technique dans les statistiques socio-démographiques ;
- L'OMS à cause de l'ampleur de la pandémie du VIH/SIDA et des questions de santé en général en Afrique ;
- L'IUT à cause des besoins d'indicateurs pour mesurer l'impact de la société d'information et suivre le progrès accompli pour atteindre les objectifs qui seront agréés par la région africaine.

A cet effet, la CEA doit :

- Participer effectivement à la Commission africaine des statistiques agricoles (CASA) ;
- Collaborer étroitement, au niveau des pays, aux aspects de leur travail qui ont trait au développement de la capacité institutionnelle et
- Travailler avec tous les partenaires pour aider les pays à produire les indicateurs nécessaires aux activités de suivi.

4.2.3 Les autres organisations internationales

4.2.3.1 La Banque Africaine de Développement

Le but principal du PCI, qui est piloté par la BAD en Afrique, est de générer des estimations de la parité du pouvoir d'achat qui permettraient de comparer le montant final des dépenses du PIB d'un pays à l'autre. Ces comparaisons sont faites en fonction des composantes détaillées des dépenses du PIB, obtenues auprès des sources du SCN. Les données relatives aux prix représentent un autre lien important entre le SCN et le PCI parce que les prix utilisés pour calculer la parité du pouvoir d'achat doivent être compatibles avec ceux qui sont utilisés dans les comptes nationaux. Dans une large mesure, par conséquent, le succès du PCI dépend non seulement de la qualité et de la pertinence des données des prix, mais aussi de la qualité et de la consistance des estimations des comptabilités nationales. C'est la raison pour laquelle le PCI-Afrique est axé sur le renforcement des compétences en vue d'améliorer les estimations des comptabilités nationales et les statistiques des prix.

La CEA doit :

- Collaborer étroitement avec la BAD pour mettre en œuvre les activités du PCI-Afrique, notamment les activités relatives au système de comptabilité nationale de 1993. L'intervention de la CEA doit être compatible avec les stratégies sous-régionales et doit aller au-delà du besoin du PCI-Afrique ;
- Organiser des forums en partenariat avec la BAD.

4.2.3.2 La Banque mondiale

Une mission financée par la Banque mondiale a été entreprise, du 21 au 31 janvier 2002, pour aider la CEA à définir une stratégie et à élaborer une proposition visant à développer la capacité de gestion et de diffusion des données relatives au recensement et aux enquêtes sur les ménages et des documents destinés à la région de l'Afrique subsaharienne. Le résultat de la mission était un projet de rapport qui :

- Évalue le matériel, les logiciels et les moyens de télécommunication de la CEA ;
- Évalue la capacité de la CEA à gérer et traiter des données statistiques et à assurer une formation et une assistance techniques aux agences nationales de statistique ;
- Indique les diverses composantes et l'infrastructure requise pour gérer les données des enquêtes et les activités de diffusion au niveau régional
- Définit les besoins de matériel, de logiciel et de télécommunication de la CEA ainsi que les ressources humaines et la formation requises pour rendre opérationnel un centre régional de gestion.

Sur la base de ce rapport, la CEA doit prendre des mesures pour :

- Faire fonctionner un "centre régional de la connaissance et d'appui aux enquêtes auprès des ménages en Afrique" avec des partenaires potentiels ;
- Mobiliser les fonds nécessaires à la mise en œuvre des activités du centre.

4.2.3.3 Le Fonds monétaire international

Le FMI a invité la CEA à collaborer étroitement avec son projet sous-régional portant sur le système général de diffusion des données (SGDD).

La CEA doit chercher les moyens de :

- Participer aux activités du projet sous-régional SGDD ;
- Promouvoir l'utilisation de l'évaluation des systèmes statistiques réalisée par le SGDD dans la conception des plans stratégiques dans les Etats membres de la CEA.

4.2.3.4 Le Consortium PARIS21

La collaboration entre la CEA et le PARIS21 se poursuit, surtout à travers la co-organisation d'ateliers avant les réunions du CODI et le financement des participants à ces réunions.

La CEA doit renforcer cette collaboration et :

- Conclure un protocole d'accord avec le **PARIS21** ;
- Continuer à co-organiser un atelier avant chaque atelier du **CODI** ;
- Co-organiser le Forum annuel sur le développement statistique africain (**FASDEV**) qui réunit de hauts décideurs, des utilisateurs institutionnels et la communauté statistique internationale pour accroître les efforts que la CEA déploie pour relancer les activités statistiques à travers le continent ;

- Participer à toutes ou à la plupart des équipes de travail du **PARIS21**, notamment à l'équipe chargée de la mise en œuvre du système de comptabilité nationale de 1993 (**SCN 93**) ;
- Mettre en œuvre la résolution du CID III sur le processus de revue des systèmes statistiques nationaux par les pairs.

4.2.4. Les organisations sous-régionales

4.2.4.1 AFRISTAT

AFRISTAT est, en Afrique, la seule organisation statistique sous-régionale autonome dont la mission est de soutenir les SSN des Etats africains membres de la zone franc. Depuis ses débuts, la CEA collabore avec AFRISTAT. Elle est membre de son comité scientifique et participe aux réunions de son Conseil d'administration en qualité d'observatrice. Pour sa part, AFRISTAT participe aux principaux forums de la CEA.

Cette collaboration doit se poursuivre dans le cadre des activités identifiées dans le programme de travail de la CEA.

4.2.4.2 Les divisions ou services statistiques des organisations sous-régionales

Les organisations sous-régionales telles que la CEMAC, le COMESA, la CAE (Communauté de l'Afrique de l'Est), la CEDEAO, la SADC, l'UEMOA et la zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO) sont très impliquées dans les activités de renforcement de compétences dans leurs Etats membres respectifs et dans leur domaine d'action. En effet, le COMESA et la CAE sont en train de promouvoir l'usage de l'EUROTRACE pour traiter et disséminer les statistiques commerciales étrangères. L'UEMOA et la CEMAC travaillent en étroite collaboration avec AFRISTAT pour harmoniser leur prix, les statistiques de leur comptabilité nationale et d'autres statistiques économiques en vue d'assurer une surveillance multilatérale et de suivre la convergence des économies dans le cadre de l'union monétaire ou des marchés libres. La CEDEAO vient d'entreprendre un tel exercice pour les mêmes raisons. L'UOEA a aussi l'intention de procéder de la même manière avec les Etats membres de la ZMAO.

La CEA collabore déjà avec quelques-unes de ces organisations sous-régionales et devrait participer plus intensément à leurs programmes statistiques.

4.2.4.3 Les centres de formation en statistique

Bien que la formation soit indispensable au développement statistique en Afrique, les centres de formation en statistique (CFS) ne sont pas toujours suffisamment équipés pour assurer les services que l'on peut attendre d'eux.

Certains CFS collaborent assez bien dans le cadre de la Conférence des Directeurs des Ecoles de Statistique Africaines (CODESA) avec le CESD-

Paris, le CESD-Lisbonne, le centre de Munich et d'autres organisations de la Commission européenne.

Grâce au PCI, la BAD apportera une assistance financière et technique aux CFS qui participent déjà à toutes les réunions du PCI-Afrique.

La CEA doit renforcer son partenariat avec les CFS et les organisations non-africaines dont le principal objectif est le développement des compétences des ressources humaines dans le domaine de la statistique.

4.2.5 Autres agences bilatérales et multilatérales de coopération technique

4.2.5.1 EUROPEAN UNION

4.2.5.1.1 EUROSTAT

En collaboration avec le Centre de Munich, EUROSTAT est en train de prendre de l'avance dans le domaine de la gouvernance, en particulier. La CEA doit :

- Collaborer étroitement avec EUROSTAT dans le domaine de la comptabilité nationale pour procéder à un échange d'expériences avec son Programme de Comptabilité Nationale et ce au profit des pays du pourtour méditerranéen qui apprécient bien ce programme ;
- Collaborer avec EUROSTAT dans le domaine de la statistique et de la gouvernance, où elle a joué un rôle important en échangeant des expériences avec diverses organisations dans le monde entier. EUROSTAT est techniquement et financièrement impliquée dans le programme **METAGORA**.

4.2.5.1.2 CESD

Le Centre européen de formation des statisticiens des pays en développement (CESD) est une agence exécutante de l'Union européenne qui intervient dans le domaine de la coopération technique. Les pays francophones et lusophones d'Afrique sont les principaux bénéficiaires de ses interventions. Le CESD-Paris et le CESD-Lisbonne sont des agences du CESD. Elles ont largement contribué au développement des compétences des ressources humaines des pays africains dans le domaine de la statistique.

Dans le cadre de son ancien programme de formation statistique en Afrique, la CEA a un partenariat solide avec le CESD-Paris. La CEA doit revitaliser sa coopération avec le CESD-Paris et le CESD-Lisbonne qui a été créé tout récemment.

4.2.5.1.3 InWent – Centre de Munich

Le gouvernement allemand, la Communauté européenne et le CESD ont créé une organisation non-gouvernementale appelée le Centre de statistique économique, environnementale et sociale de Munich, au début des années 70. Ce centre forme des statisticiens professionnels. A travers ses séances de

formation, le centre a promu, entre autres, le système de comptabilités nationales de 1993, un manuel sur la balance des paiements, les statistiques sociales et plus récemment la gouvernance des indicateurs. Il fait désormais partie d'une plus grande organisation appelée Capacity Building International, Germany (InWent est le sigle allemand). InWent a vocation à assurer le développement des ressources humaines grâce à une formation avancée et au dialogue.

Le Centre de Munich était l'un des centres de formation de l'ancien Programme de Formation Statistique de la CEA pour l'Afrique (PFSA). Ce centre participait aux principales réunions de l'équipe de statistique de la CEA. Cette coopération doit être renforcée.

4.2.5.2 Le bureau américain de recensement

Le bureau américain de recensement est un vieux partenaire de la CEA, qui continue d'envoyer sur demande des personnes ressources à n'importe quel atelier organisé par la CEA.

La CEA doit continuer à collaborer avec le Centre des Programmes Internationaux (CPI) du bureau américain de recensement en l'invitant à participer à ses ateliers et à ses forums sur le développement statistique.

4.2.5.3 Le DFID

A plusieurs occasions, la DFID a montré un certain engouement pour aider l'équipe de statistique de la CEA, notamment dans le domaine du développement des bases de données. Cela pourrait être entrepris dans le cadre du Programme de renforcement institutionnel (PRI) de la CEA et conjointement avec la Banque mondiale, afin de renforcer leur expérience en matière de gestion d'une base de données fonctionnelle africaine. Cette base de données contiendra des séries temporelles et servira principalement de support au travail des divisions et plus particulièrement à l'évaluation des performances économiques, à l'observation des OMD dans les pays africains, au calcul de certains indicateurs conçus dans les divisions de la CEA.

Un bilan effectué tout récemment fournit une évaluation appréciable des succès et des échecs enregistrés et indique les futurs besoins et opportunités. Les résultats du CODI apporteront également leur contribution.

La CEA sollicitera l'appui financier et technique du DFID pour mettre en œuvre ses activités statistiques relatives à la gestion des bases de données. Cela devrait être présenté avec le projet ISP relatif aux procédures de gestion des données.

4.2.5.4 Autres partenaires

Il y a, en effet, d'autres institutions potentielles avec lesquelles la CEA pourrait former un partenariat. La CEA les identifiera et déterminera les termes de collaboration avec elles.

4.2.5.5 Promouvoir un nouveau partenariat pour la statistique en Afrique (NEPSTAT)

En somme, pour renforcer les synergies entre les divers acteurs ci-dessus énumérés, la CEA propose un nouveau partenariat, dont elle sera responsable, qui vise à :

- Promouvoir l'usage des informations statistiques dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement et de réduction de la pauvreté, notamment des Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODM) ;
- Intégrer le développement statistique dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans d'autres stratégies (adoptées par les pays) ;
- Encourager les approches de développement des systèmes statistiques nationaux, dirigées par les pays ;
- Améliorer la coordination et la collaboration entre les différents donateurs qui financent les activités statistiques pour assurer une plus grande efficacité de leur aide sous la supervision des autorités nationales ;
- Créer un système permettant de rendre compte et de suivre le progrès des activités de renforcement des compétences dans le domaine de la statistique.

Partie 5

LA MOBILISATION DES RESSOURCES

5.1 Introduction

Il est évident qu'il faudra davantage de ressources humaines et financières pour assurer un véritable développement statistique à la CEA. Comme signalé dans le diagnostic de la situation des statistiques à la CEA, le nombre de professionnels et les moyens financiers consacrés aux activités statistiques à la CEA ont spectaculairement diminué dans les années 90.

5.2 Les ressources humaines

5.2.1 L'état actuel

L'équipe de statistique est composée de :

- Trois professionnels
 - Deux statisticiens
 - Un statisticien économiste
- Cinq statisticiens assistants :
 - Un statisticien (chargé de la statistique agricole)
 - Un statisticien (chargé de compiler les comptes nationaux)
 - Un statisticien (chargé de la statistique énergétique et industrielle ainsi que du développement et de la gestion des bases de données)
 - Un statisticien (chargé de la statistique des prix, de la statistique socio-démographique et de la statistique environnementale)
 - Un poste vacant (dans le domaine des statistiques du commerce extérieur)
- Un conseiller régional chargé de l'organisation et de la gestion des systèmes statistiques.

Pour effectuer leur propre travail statistique, certaines divisions ont recruté des statisticiens qui ont un contrat à durée fixe ou des consultants. Alors, trois statisticiens travaillent actuellement sur :

- Intégration régionale (Division du commerce et de l'intégration régionale) ;
- Statistique de la gouvernance (Division du développement et de la gestion des politiques)

5.2.2 Recrutement de personnel

Un bon mélange de compétences est indispensable à la mise en œuvre de ce plan d'action. Il est nécessaire de renforcer l'équipe de statistique à l'aide des spécialistes suivants :

- Un expert en comptabilité nationale
- Un statisticien d'enquêtes
- Un statisticien économiste
- Un spécialiste des bases de données

La CEA a déjà commencé à recruter les compétences supplémentaires nécessaires. Des interviews ont été organisées et les décisions relatives aux nominations seront prises bientôt.

5.3 Les ressources financières

Les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail viendront des sources suivantes :

- Budget fixe
- Compte de développement
- Frais généraux
- Ressources extra budgétaires

La réduction budgétaire drastique du système des Nations Unies ne permettra pas la mise en œuvre de ce programme de travail. Il est alors nécessaire de mobiliser des ressources extra budgétaires.